

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00569

Numéro SIREN : 431 946 920

Nom ou dénomination : A2

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2023 sous le numéro de dépôt B2023/009693

④

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Désignation de l'entreprise :

Dénomination de l'entreprise: Société A2 SARL

Désignation de l'entreprise : Société A2 SARL

N° SIRET :

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

I	A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	600	600	602	604	606			
		Autres provisions réglementées	601	601	603	605	607			
		Autres provisions réglementées	602	602	604	606	608			
	Provisions pour risques et charges	Sur immobilisations	603	603	605	607	609			
		Sur stocks et en cours	604	604	606	608	610			
	Provisions pour dépréciation	Sur clients et comptes rattachés	605	605	607	609	611			
		Autres provisions pour dépréciation	606	606	608	610	612			
	TOTAL	600	600	602	604	606				
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un feuillet supplémentaire)										
1 Dotations pour compte à payer.										
2 Charges sociales et fiscales correspondantes										
3										
4										
5										
6										
7										
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B										
III DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives										
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont										
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant (Ouvrilles concernant cette rubrique figurent dans le schéma n° 2033-NOT)										
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										
N° de centre de gestion agréé										
Montant de la TVA collectée										
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										
Montant de l'amortissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT

Les plus-values sont imposées au même taux que les autres plus-values.

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

31/12/2022

Déclaration de l'entreprise : Société A2 SARL

N° 2033-E 2023

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

5

Déclaration de l'entreprise : Société A2 SARL		N° 2033-E 2023	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		Durée en nombre de mois : 1 2	
et clos le : 31/12/2022			
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel :			
dont apprentis		376	
dont handicapés		657	
Effectif affecté à l'activité artisanale		651	
Effectif affecté à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises			
		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés			
		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles à une activité normale et courante			
		119	
Reductions de plus-values de cession de biens			
		103	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-part de résultat sur opérations faites en commun)			
		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			
		143	
Subventions d'exploitation reçues			
		113	
Variation positive des stocks			
		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			
		116	
Revenus sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			
		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats			
		121	
Variation négative des stocks			
		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances			
		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			
		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée			
		133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-part de résultat sur opérations faites en commun)			
		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférentes à la production immobilisée déclarée			
		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements affectées à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			
		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles à une activité normale et courante			
		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)			
		137	
V- Cotation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée soumise à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)			
		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations agricoles à l'exclusion de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes soumise à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. le cadre des formulaires n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et le case 117, ligne 117B, dans le détail du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case			
		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant, multiplié par 1,12 mois)			
		022	
Effectifs en sens de la CVAE *			
		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			
		024	
Période de référence			
		026	
Date de cession			
		160	
		186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte des lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, affectées à la production immobilisée déclarée (ligne 145, parties en ligne 178).

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

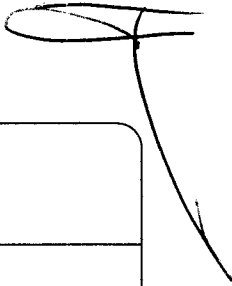
Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

CLEA 01

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 PENALITES & AMENDES FISCALES 06/09/2022 ACH PAVENIE	45.00		45.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
77500000 PRODUITS CESSIONS ELEM ACTIFS 19/12/2022 CD VT CESSION DE VEHICULE ALDI A		19 000.00	19 000.00

CLEA 01



DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL				
10100000 CAPITAL	7 622	7 622		
RESERVE LEGALE	762	762		
10611000 RESERVE LEGALE PROP DITE	762	762		
REPORT A NOUVEAU	6 371	5 940	12 317	207.37
11000000 REPORT A NOUVEAU CREDITEUR	6 371	5 940	12 317	207.37
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	8 832	12 317	21 149	171.70
TOTAL I	10 839	2 007	8 832	439.98
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		1 844	1 844	100.00
40100000 FOURNISSEURS		1 844	1 844	100.00
AUTRES DETTES	34 411	14 985	19 417	129.49
43400000 RSI	1 185	1 082	103	9.52
45501000 COMPTE ASSOCIE LEROY	33 226	13 913	19 314	138.82
TOTAL III	34 411	16 838	17 573	104.36
TOTAL GENERAL	45 250	18 846	26 405	140.11

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N/N-1	
	31/12/2022 12	31/12/2021 12	Euros	%
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
21310000 CONSTRUCTION - BATIMENTS	42 459	17 194	25 265	146.94
21350000 INSTALLAT° AGENCEMENT ET CONST	118 128	118 128		
21810000 INSTALLAT° AGENCEMENT DIVERS	3 450	3 450		
21820000 MATERIEL DE TRANSPORT	6 631	6 631		
21830000 MATERIEL BUREAU & INFORMATIQUE	33 633	43 474	9 841	22.64
28110000 AMORTISSEMENT CONSTRUCTION	2 885	2 885		
28130000 AMORTISSEMENT AGENC CONSTRUCT°	108 106	108 106		
28181000 AMORTISSEMENT AGENC CONS DIVER	3 450	3 450		
28182000 AMORT MATERIEL TRANSPORT	6 631	6 631		
28183000 AMORT MATERIEL BUREAU & INFORM	1 196	36 302	35 106	96.71
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 885	2 885		
27500000 DEPOTS & CAUTIONNEMENTS	400	400		
TOTAL I	42 859	17 594	25 265	143.60
DISPONIBILITES	2 391	1 251	1 140	91.08
51210000 BANQUE PRINCIPALE BFC	2 391	1 251	1 140	91.08
TOTAL II	2 391	1 251	1 140	91.08
TOTAL GENERAL	45 250	18 846	26 405	140.11

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12
CHARGES EXCEPTIONNELLES	45	884	839	94.91
67100000 CHARGES EXCEPTIONL / OP GEST		804	804	100.00
67120000 PENALITES & AMENDES FISCALES	45	80	35	43.75
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	8 832	12 317	21 149	171.70

CLEA 01

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2022	12	31/12/2021	12	Euros	%
PRODUCTION VENTE DE SERVICES	14 516	20 209	14 516	20 209	5 693	28.17
70500000 ETUDES - HONORAIRES	14 516	20 209	14 516	20 209	5 693	28.17
AUTRES PRODUITS	400	0	400	0	400	NS
79000000 PRODUITS DIV DE GEST COURANTE	0	0	0	0	0	66.67
79100000 TRANSFERT CHARGE EXPLOITATION	400	0	400	0	400	NS
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	14 916	20 209	14 916	20 209	5 293	26.19
AUTRES CHARGES EXTERNES	15 328	20 547	15 328	20 547	5 219	25.40
60614000 FOURN NON STOCKABLE (CARB LUB)		2 699		2 699	2 699	100.00
60630000 FOURNITURES ENTRE & PETIT EQUI		694		694	694	100.00
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	43	308	43	308	265	86.03
60680000 AUTRES MATIERES & FOURN	117	9 216	117	9 216	9 099	98.73
61500000 ENTRETIEN & REPARATIONS		31		31	31	100.00
61510000 ENTRETIEN & REPARAT VEHICULE	800	2 361	800	2 361	2 361	100.00
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	26	1 586	26	1 586	786	49.57
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	1 628	1 628	1 628	1 628	26	NS
62260000 HONORAIRES COMPTABLES	146	146	146	146	65	100.00
62261000 HONORAIRES CGAI		146		146	65	100.00
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	10 577	80	10 577	80	101	21.10
62310000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	80	101	80	101	157	479.51
62570000 RECEPTIONS	911	542	911	542	542	100.00
62610000 ORANGE - FIXE 0362 43 08 75	360	417	360	417	57	13.65
62620000 ORANGE - INTERNET	577	596	577	596	19	3.17
62630000 SFR - GSM	62	62	62	62	484	29.68
62700000 SERVICES BANCAIRES		1 630		1 630	1	0.32
62800000 ABONNEMENTS	314	315	314	315	43	3.31
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 344	14	1 344	14	442	NS
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE		14		14	774	98.10
63512000 TAXES FONCIERES	15	789	15	789	774	98.10
63540000 DROITS D'ENREGISTREM & TIMBRES		7 279		7 279	1 498	17.06
CHARGES SOCIALES	15	789	15	789	1 498	17.06
64600000 COTISAT SOC PERSO EXPLOITANT		1		1	1	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	7 279	8 777	7 279	8 777	1	100.00
68112000 DOTAT AMORT IMMO CORPORELLE		31 744		31 744	7 008	22.08
AUTRES CHARGES		1		1	1 715	14.87
63800000 CH DIVERSES DE GEST COURANTE	24 736	101	24 736	101	18 899	NS
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	9 820	11 535	9 820	11 535	101	100.00
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	19 000	101	19 000	101	19 000	NS
PRODUITS EXCEPTIONNELS		101		101	19 000	100.00
77200000 PROD DIV COUR S/ EXERCICE ANTE		101		101	19 000	100.00
77500000 PRODUITS CESSIONS ELEM ACTIFS		101		101	303	303
CHARGES FINANCIERES	303	303	303	303	303	303
66150000 INT C/ COURANTS DEBITEURS		303		303	303	303

CLEA 01

A2
Société à responsabilité limitée
au capital de 7622 euros
Siège social : 11 RUE JULES THIREL
97460 SAINT PAUL
431946920 RCS SAINT DENIS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT

DU 30 JUIN 2023

Le 30 Juin 2023, à 9H, au siège social, 11 RUE JULES THIREL 97460 SAINT PAUL.

LEROY Arnaud.

Propriétaire de la totalité des 50 parts composant le capital social de la Société A2,

Associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seul Gérant de la Société, LEROY Arnaud associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31/12/2022.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2022 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31/12/2021, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 15 496 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter un bénéfice de l'exercice s'élevant à 15 496 euros de la manière suivante :

Origine

- REPORT A NOUVEAU : - 6 377 euros
- Résultat bénéfice de l'exercice : + 8 832 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit + 8 832 euros

TROISIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il apparviendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Le 30 Juin 2023.
Arnaud LEROY
Gérant
A l'acte